Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Programme Leader + - Evaluation de l'action d'animation culturelle

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le programme Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc" a prévu, dans son plan de développement territorial, une fiche-action relative aux animations sur le thème de l'identité et de la culture vigneronnes. Il s'agit de soutenir, dans les actions locales d'animation, la mise en exergue des éléments constitutifs de l'histoire et de l'identité locale.

A ce titre, le GAL, structure d'animation du programme, est amené à programmer régulièrement des cofinancements au titre de diverses animations sur le territoire : Minerve au cœur de la pierre, les Grands Chemins (Minerve), les Vindredis (Bédarieux), la Fête des Vendanges d'Antan (Cessenon), Pin'Art (Azillanet), Musiques au cœur du vignoble, Les Hivernales du Rire et du Vin, Créations en fête (Aigne), Les Estivales ...

Cette programmation régulière d'opérations dites redondantes pose quelques problèmes dans le principe au CNASEA, autorité de gestion du programme, en termes d'innovation.

Suite au dernier Comité de Programmation, il a été demandé au GAL de procéder à une évaluation externe des opérations programmées, afin de mettre en évidence les nécessaires éléments d'innovation. Le GAL se propose, au-delà de cette évaluation, d'intégrer à la mission d'expertise un volet relatif à la coordination des opérations d'animation culturelle qui seront menées en 2007 : en effet, lors du dépôt de candidature au titre de la dotation complémentaire, il a été proposé d'axer les animations 2007 sur le thème de la célébration du centenaire de 1907 ; la mise en avant d'un thème fédérateur nécessite effectivement une mission de coordination, afin d'éviter toute redondance entre les différentes initiatives locales.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 11.360 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault	3.088€
- Leader +	6.000€
le solde étant apporté en autofinancement du Pays, à hauteur de	2.272€

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007